

AXE

GÉRER
DÉMOCRATIQUEMENT
LES BIENS
COMMUNS

OBJECTIF

RAPPROCHER
LE CITOYEN
DE LA
DÉCISION

ACTION

Mettre en place un
processus de
**budget
participatif**

POURQUOI ?

Créer les conditions pour une nouvelle forme de participation de la population à la gestion des finances publiques

ACTION

Mettre en place un processus de budget participatif

QUOI ?

Un budget participatif décliné en trois logiques complémentaires

COMMENT ? POUR COMBIEN ?

- Budget participatif par l'Assemblée citoyenne: 30 000 € la première année, puis en augmentation (pris sur budget général)
- Préparation du débat d'orientation budgétaire par les élus avec l'Assemblée citoyenne
- Budget participatif par les usagers (écoles, personnel municipal...) : débat de répartition (sans dépense supplémentaire)

AVEC QUI ?

Chargé.e de mission animant la démarche: mi-temps (sur poste libéré)

QUAND ?

- 1^{re} année : recrutement du chargé de mission et mise en place de l'Assemblée citoyenne
- 2^e année : expérimentation de la cogestion par un ou deux groupes d'usagers
- Années suivantes: extension progressive de la part du budget participatif

FORCALQUIER
en **commun**

la liste citoyenne